



L'an deux mille vingt-et-trois, le DIX-NEUF DÉCEMBRE, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : Frédéric CAMPS, Dominique DUFOSSÉ, Patrick LAFONT, Alain CABÉ, François CHAUVET, Sylvie GOUZY, Serge KOSMINSKY, Aurélie MIR, Jérôme PEREIRA-SANTERRE, Marie-Ange POUILLET, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO.

Procurations : Séverine COMMENGE à Gilberte VALERO, Steeve DENOY à Jérôme PEREIRA SANTERRE, Michel MERIC à Patrick LAFONT.

Absents :

Secrétaire de séance : Aurélie MIR

2023-062- PROPOSITION ACHAT MAISON LAGRÉMOUNAL

Considérant la délibération n° 2023-045 validant la mise en vente du bien immobilier cadastré section B numéros de parcelles 1121 pour un montant net vendeur de 10000 euros, pour une surface totale de 51m² au sol.

Considérant la proposition de Monsieur DAMERON Vincent, pour l'achat dudit bien communal, cadastrée section B parcelle 1121, au prix net vendeur de DIX MILLE euros (10 000€).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'aliénation de la parcelle B 1121, d'une surface de 51m² au sol, au prix de 10 000 euros net vendeur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Frédéric CAMPS